

Speedex light body

Coltène/Whaledent AG

Version Num: 2.2

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 16/08/2023

Date d'impression: 27/11/2024

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Speedex light body
Nom Chimique	N'est pas applicable
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	N'est pas applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Dispositif médical, à usage dentaire exclusivement Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Coltène/Whaledent AG
Adresse	Feldwiesenstrasse 20 Altstätten 9450 Switzerland
Téléphone	+41 (71) 75 75 300
Fax	+41 (71) 75 75 301
Site Internet	www.coltene.com
Courriel	msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)
Numéro(s) de téléphone d'urgence	+33 4 26 69 99 66
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications ^[1]	H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	---

Mention d'avertissement	Attention
-------------------------	-----------

Déclaration(s) sur les risques

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
------	--

Déclaration(s) supplémentaires

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Déclarations de Sécurité: Stockage

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Élimination

N'est pas applicable

Le matériel contient α -Isotridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène).

2.3. Autres dangers

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. N° CAS 2.N° EC 3.N° d'index 4.N° REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 9043-30-5 2.500-027-2 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	<2	<u>α-Isotridécyl-ω- hydroxypoly(oxyéthylène)</u>	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H302, H315, H318 ^[1]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: N'est pas applicable Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne					

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ► Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. ► S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas. ► Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ► En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau : ► Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). ► Consultez un médecin s'il y a une irritation.

Inhalation	▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	▶ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- ▶ Utilisez un agent extincteur adapté à la zone concernée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
------------------------	------------

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu. ▶ Empêcher, par tous les moyens disponibles, que les déversements ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau. ▶ Utilisez des procédures de lutte contre l'incendie adaptées à la zone environnante. ▶ NE PAS s'approcher des contenants soupçonnés d'être chauds. ▶ Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé. ▶ Si cela est sécuritaire, retirez les conteneurs de la trajectoire du feu. ▶ L'équipement devrait être décontaminé minutieusement après son utilisation.
Risque D'Incendie/Explosion	▶ Non combustible. ▶ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler. Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▶ Nettoyer les éclaboussures immédiatement. ▶ Eviter les contacts avec les yeux et la peau. ▶ Porter des gants imperméables et des lunettes de sécurité. ▶ Utiliser une truelle / un racloir. ▶ Disposer le produit éclaboussé dans des containers propres, secs et fermés. ▶ Laver la zone avec de l'eau.
Eclaboussures Majeures	Risque faible. ▶ Vider le lieu de son personnel. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et un respirateur contre les poussières. ▶ Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Contenir avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour un recyclage. ▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite et le placer dans des containers appropriés pour une élimination. ▶ Nettoyer la zone et éviter les écoulements d'entrer dans les drains ou égouts. ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▶ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. ▶ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine. ▶ Eviter un contact avec un matériel incompatible. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. ▶ Eviter les dommages physiques des containers. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément. ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. ▶ Utiliser des conditions de travail appropriées. ▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▶ Stockez-le dans son récipient d'origine. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Température de stockage conseillée : 15 - 23 °C ▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique. ▶ Emballage conforme aux règles du fabricant. ▶ Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilite de Stockage	Substance(s) photosensible(s).
Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III)	Pas Disponible
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	Pas Disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

N'est pas applicable

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
α-Isotridécyl-ω - hydroxypoly(oxyéthylène)	Pas Disponible	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
α-Isotridécyl-ω - hydroxypoly(oxyéthylène)	E	≤ 0.1 ppm
Notes:	La classification par la bande d'exposition professionnelle est un processus d'attribution aux produits chimiques des catégories spécifiques ou bandes en fonction de la puissance du produit et des conséquence négatives sur la santé associées à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP) correspondant à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendues pour protéger la santé des travailleurs.	

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Les irritants sensoriels sont des produits chimiques qui produisent des effets secondaires temporaires et indésirables pour les yeux, le nez et la gorge. Les standards d'exposition professionnels historiques pour ces irritants ont été basés sur l'observation de réponses de travailleurs à de des concentrations aériennes variées. Les attentes actuelles nécessitent que presque chaque individu doive être protéger contre une irritation sensorielle mineure et les standards d'exposition sont établis en utilisant les facteurs d'incertitudes ou les facteurs de sécurité de 5 à 10 ou plus. A l'occasion, des niveaux des effets non-observables (NOEL) d'animaux sont utilisés pour déterminer ces limites quand les résultats humains ne sont pas disponibles. Une approche additionnelle, utilisé typiquement par le comité TLV (USA) pour la détermination des standards respiratoires pour ce groupe de produits chimiques, a été d'assigner des valeurs seuils (TLV C) pour les irritants à action rapide et pour assigner des limites d'exposition à court terme (TLV STEL) quand le poids des preuves de l'irritation, de la bio-accumulation et d'autres finalités se combinent pour garantir une telle limite. Par contraste, la commission MAK (Allemagne) utilise un système en cinq catégories basé sur l'odeur forte, l'irritation locale et la demi-vie d'élimination. Toutefois, ce système est en train d'être remplacé pour être consistant avec le Comité Scientifique de l'Union Européenne (EU) pour les Limites d'Exposition Professionnelle (SCOEL) ; qui est plus proche de celui des USA.

L'OSHA (USA) conclut que l'exposition à des irritants sensoriels peut provoquer : Inflammation Susceptibilité augmentée aux autres irritants et agents infectieux. Aboutissement à une dysfonction ou une blessure permanente La permission une meilleure absorption des substances à risque et Acclimatation du travailleur aux propriétés d'alerte à l'irritation à ces substances et donc augmente de fait le risque de surexposition.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Une ventilation d échappement locale peut être nécessaire dans des conditions spécifiques. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.	
	Type de contaminant:	Vitesse de l air:
	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d un réservoir (dans de l air immobile)	0.25-0.5 m/s (50-100 f/min)
	aérosols, fumées d opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)
	Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)
	Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2.5-10 m/s (500-2000 f/min)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:	
	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
	1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d air de la pièce
	2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante
	4 : Large hotte ou masse d air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.
Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d un simple conduit d extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d extraction (dans les cas simples). La vitesse de l air au point d extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l air au niveau des pales d extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d extraction. D autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l appareil d extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d extraction sont installés ou en usage.		
		
Protection des yeux/du visage.	▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales ▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas	

Speedex light body

	d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. ▶ Unité de lavement des yeux.

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximum	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
1000	10	A-AUS P2	-
1000	50	-	A-AUS P2
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	A-2 P2
10000	100	-	A-3 P2
	100+		Conduit d'air**

* - Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	bleu		
État Physique	Colle à écoulement libre	Densité relative (l'eau = 1)	1.21
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de Combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'Allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la Flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3)	Pas Disponible

nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	
Ingestion	
Contact avec la peau	
Yeux	
Chronique	

Speedex light body	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
α-Isotridécyl-ω - hydroxypoly(oxyéthylène)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	peau (Humain): 0.068%/8H
		peau (Humain): 0.338%/4H
		peau (Rongeur - lapin): 0.135%/72H

Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques
----------	---

A-ISOTRIDÉCYL-Ω - HYDROXYPOLY(OXYÉTHYLÈNE)	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. Les humains sont régulièrement en contact avec les éthoxylates d'alcool par le biais de divers produits industriels et de consommation tels que les savons, les détergents et autres produits de nettoyage. L'exposition à ces produits chimiques peut se produire par ingestion, inhalation ou contact avec la peau ou les yeux. Les études de toxicité aiguë montrent que des volumes relativement élevés devraient être produits pour produire une réaction toxique. Aucun décès dû à une intoxication aux alcools éthoxylés n'a jamais été signalé. Des études montrent que les éthoxylates d'alcool ont une faible toxicité par ingestion et par contact cutané. Des études animales montrent que ces produits chimiques peuvent provoquer une irritation gastro-intestinale, des ulcères d'estomac, des poils dressés, de la diarrhée et une léthargie. Une irritation légère à sévère s'est produite lorsque des éthoxylates d'alcool non dilués ont été appliqués sur la peau et les yeux des animaux. Ces produits chimiques ne présentent aucune indication de toxicité génétique ou de potentiel de mutation et de cancer. On pense que la toxicité est nettement inférieure à celle des éthoxylates de nonylphénol. Certains produits d'oxydation de ce groupe de substances peuvent avoir des propriétés sensibilisantes. Comme ils provoquent moins d'irritation, les tensioactifs non ioniques sont souvent préférés aux tensioactifs ioniques dans les produits topiques. Cependant, leur tendance à s'auto-oxyder augmente également leur irritation. En raison de leur effet irritant, il est difficile de diagnostiquer une dermatite de contact allergique (DAC) par test cutané. Des tests en laboratoire et des tests sur des animaux n'ont pas montré que les éthoxylates d'alcool (AEs) sont responsables de dommages génétiques, de mutations ou de cancers. Aucun effet négatif pour la reproduction, ni le développement n'a été observé. Des tests sur des animaux ont montré qu'à des niveaux supérieurs à 100 mg/kg, les effets étaient limités à des modifications de poids des organes, sans changement pathologique à l'exception d'une hypertrophie du foie. Les AEs ne sont pas des sensibilisateurs de contact. Les AE purs sont irritants pour les yeux et la
--	---

Speedex light body

peau. Le potentiel d'irritation des solutions aqueuses d'AEs varie en fonction de la concentration. Les aérosols de nettoyage en spray et les poussières de détergents en poudre pour lave linge libèrent si peu d'AE aériens qu'une irritation des voies respiratoires est improbable. En résumé, l'évaluation du risque sur la santé humaine a démontré que l'utilisation d'AE dans les produits ménagers de lavage et les détergents de nettoyage ne pose pas de risque et qu'il n'existe aucune inquiétude quant à l'utilisation qui en est faite par les utilisateurs.

Pour haute éthers d'éthylène glycol à point d'ébullition (généralement triéthylène- et tétraéthylène glycol éthers): absorption de la peau: les données d'absorption de la peau disponibles pour le triéthylène glycol éther (TGBE), le triéthylène glycol, l'éther méthylque (TGME), et triéthylène glycol éther d'éthylène (TGEE) suggèrent que la vitesse d'absorption dans la peau de ces trois éthers de glycol est de 22 à 34 microgrammes / cm² / h, avec l'éther de méthyle et ayant une constante de perméabilité plus élevée et l'éther de butyle ayant la plus faible. Les taux d'absorption de TGBE, TGEE et TGME sont au moins 100 fois inférieure à EGME, EGEE, et EGBE, leurs glycol éthylène homologues d'éther de monoalkyle, qui ont des taux d'absorption qui vont de 214 à 2890 microgrammes / cm² / h. Par conséquent, une augmentation de l'une ou l'autre de la longueur de la chaîne du substituant alkyle ou le nombre de groupements éthylène glycol semble conduire à un taux d'absorption percutanée diminue. Cependant, étant donné que le rapport de la variation des valeurs de l'éthylène glycol à la série de diéthylène glycol est supérieure à celle du diéthylène glycol de triéthylène glycol série, l'effet de la longueur de la chaîne et le nombre de groupements éthylène glycol sur diminue d'absorption avec un nombre accru de groupements éthylène glycol. Par conséquent, bien que le tétraéthylèneglycol méthyle; éther (TetraME) et le tétraéthylène glycol butyl éther (TetraBE) devraient être moins perméable à la peau que TGME et TGBE, les différences de perméabilité entre ces molécules sont seulement légèrement. Métabolisme: La principale voie métabolique du métabolisme de l'éthylène glycol éthers monoalkyliques (EGME, EGEE, et EGBE) est l'oxydation par l'intermédiaire d'alcool déshydrogénases et l'aldéhyde (ALD / ADH) qui conduit à la formation d'un acide alkoxy. les acides alcoxy sont les seuls métabolites toxicologiquement importants d'éthers de glycol qui ont été détectées in vivo. Le métabolite principal du TGME est considéré comme étant l'acide 2- [2- (2-méthoxyéthoxy) éthoxy] acétique. Bien que l'éthylène glycol, une substance toxique connue du rein, a été identifiée comme une impureté ou un métabolite mineur des éthers de glycol dans les études animales, il ne semble pas contribuer à la toxicité des éthers de glycol. Les métabolites des membres de la catégorie ne sont pas susceptibles d'être métabolisés pour une grande part à des molécules toxiques telles que l'éthylène glycol ou les acides mono alcoxy parce que la dégradation métabolique des liaisons éther doit également se produire Toxicité aiguë: membres de la catégorie affichent généralement une faible toxicité aiguë par voie orale, par inhalation et par voie cutanée d'exposition. Les signes de toxicité chez les animaux recevant des doses orales létales de TGBE comprenaient une perte de tonus musculaire redressant réflexe et flaccidité, le coma et la respiration lourde. Les animaux administrés des doses orales létales de TGEE présentaient une léthargie, ataxie, sang dans la région urogénitale et horripilation avant la mort. Irritation: Les données indiquent que les éthers de glycol peut causer une irritation modérée de la peau. TGEE et TGBE sont très irritants pour les yeux. D'autres membres de la catégorie montrent une irritation faible des yeux. Toxicité en doses répétées: Les résultats de ces études suggèrent que l'exposition répétée à des doses modérées à élevées du glycol éthers dans cette catégorie est nécessaire pour produire une toxicité systémique Dans une étude de toxicité cutanée de 21 jours, TGME, TGEE et TGBE ont été administrés à des lapins à 1000 mg / kg / jour. Érythèmes et l'œdème ont été observés. De plus, la dégénérescence des testicules (marqué comme trace dans la gravité) a été observée chez un lapin donné TGEE et un lapin donné TGME. effets testiculaires inclus cellules géantes spermatides, hypospermatogenesis tubulaire focale, et une augmentation vacuolisation cytoplasmique. En raison d'une forte incidence des changements spontanés similaires dans des conditions normales des lapins blancs de Nouvelle Zélande, les effets sur les testicules ont été considérés comme non liés au traitement. Ainsi, les NOAEL pour TGME, TGEE et TGBE ont été établis à 1 000 mg / kg / jour. Les résultats de ce rapport ont été considérés comme rien de remarquable. Une étude cutanée de 2 semaines a été menée chez des rats administrés TGME à des doses de 1000, 2500 et 4000 mg / kg / jour. Dans cette étude, une augmentation significative-globules rouges à 4000 mg / kg / jour et de manière significative les concentrations d'urée-a augmenté dans l'urine à 2500 mg / kg / jour ont été observées. Quelques-unes des rats ayant reçu 2 500 ou 4 000 mg / kg / jour avaient larmoyants contenu caecal et / ou sang hémolysé dans l'estomac Ces observations brutes ont été anatomopathologiques pas associée à des anomalies histologiques dans ces tissus ou des altérations des paramètres de chimie clinique et hématologique. Quelques mâles et les femelles traitées avec 1 000 ou 2 500 mg / kg / jour avaient quelques petites croûtes ou des briseurs de grève sur le site de test. Ces modifications ont été faibles dans le degré et n'a pas d'incidence défavorable sur les rats Dans une étude sur l'eau potable de 13 semaines, TGME a été administré à des rats à des doses de 400, 1200 et 4000 mg / kg / jour. changements statistiquement significatifs dans le poids relatif du foie ont été observés à 1 200 mg / kg / jour et plus. effets histopathologiques inclus vacuolisation cytoplasmique hépatocellulaire (minimale à modérée dans la plupart des animaux) et l'hypertrophie (minimale à légère) chez les mâles à toutes les doses et l'hypertrophie hépatocellulaire (minimale à légère) chez les femelles recevant la dose élevée. Ces effets étaient statistiquement significatifs à 4 000 mg / kg / jour. Cholangiofibrosis a été observée chez 7/15 mâles à haute dose; cet effet a été observé dans un petit nombre de canaux biliaires et était d'intensité légère. Significative, une légère diminution de l'activité motrice de la session de test total ont été observées chez les animaux à haute dose, mais pas d'autres effets neurologiques ont été observés. Les changements dans l'activité motrice étaient secondaires à la toxicité systémique Mutagénicité: Des études ont été menées Mutagénicité pour plusieurs membres de la catégorie. All in vitro et in vivo Les études étaient négatives à des concentrations allant jusqu'à 5 000 microgrammes / plaque et 5000 mg / kg, respectivement, ce qui indique que les membres de la catégorie ne sont pas génotoxique aux concentrations utilisées dans ces études. Les résultats uniformément négatifs de diverses études de mutagénèse effectuées sur les membres de la catégorie Lessen le souci de cancérogénicité. Toxicité pour la reproduction: Bien que les études de contact avec soit les membres de la catégorie ou les mères porteuses ne sont pas effectués, plusieurs des tests de toxicité à doses répétées avec les mères porteuses ont inclus l'examen des organes reproducteurs. Un éther de glycol de poids moléculaire inférieur, l'éthylène glycol, l'éther de méthyle (EGME), a été démontré être un agent toxique testiculaire. En outre, les résultats des tests de toxicité à doses répétées avec TGME montrent clairement la toxicité des testicules à une dose orale de 4000 mg / kg / jour quatre fois plus que la dose limite de 1 000 mg / kg / jour recommandée pour les études de doses répétées. Il convient de noter que TGME est 350 fois moins puissant pour les effets des testicules que EGME. TGBE n'a pas été associée à une toxicité testiculaire, TetraME est pas susceptible d'être métabolisé par une large mesure de 2-MAA (le métabolite toxique du EGME), et un mélange contenant des éthers de glycol principalement méthylés dans la gamme C5-C11 ne produit pas de toxicité testiculaire (même lorsqu'il est administré par voie intraveineuse à 1000 mg / kg / jour). Toxicité pour le développement: La majeure partie des émissions de preuves que les effets sur le fœtus ne sont pas notées dans les traitements avec. 1000 mg / kg / jour pendant la gestation. A 1.250 à 1.650 mg / kg / jour TGME (chez le rat) et 1 500 mg / kg / jour (chez le lapin), les effets sur le développement observés comprenaient des variantes squelettiques et une diminution du gain de poids corporel.

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✗	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Speedex light body	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
α-Isotridécyl-ω - hydroxypoly(oxyéthylène)	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
α-Isotridécyl-ω - hydroxypoly(oxyéthylène)	BAS (LogKOW = 3.59)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplis?	non		
vPvB	non		

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Speedex light body

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur. Des réglementations spécifiques à chaque pays peuvent s'appliquer. Ce produit peut être éliminé avec les ordures ménagères conformément aux règlements officiels en contact avec des entreprises agréées en charge de l'élimination des déchets et des autorités compétentes. (Ne jeter que les emballages totalement vides.)
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport terrestre (ADR): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	N'est pas applicable
	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	N'est pas applicable
	Code de classification	N'est pas applicable
	Étiquette de danger	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	quantité limitée	N'est pas applicable
	Code tunnel de restriction	N'est pas applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	N'est pas applicable
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	N'est pas applicable
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	N'est pas applicable
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	N'est pas applicable

	Quantité Limitée	Quantité maximale	Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable
--	------------------	-------------------	----------------------------	----------------------

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	N'est pas applicable
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5 Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités limitées	N'est pas applicable

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	N'est pas applicable	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités Limitées	N'est pas applicable
	Équipement requis	N'est pas applicable
	Feu cônes nombre	N'est pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
α-Isotridécyl-ω - hydroxypoly(oxyéthylène)	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
α-Isotridécyl-ω - hydroxypoly(oxyéthylène)	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

α-Isotridécyl-ω -hydroxypoly(oxyéthylène) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe EC Inventory

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	Pas Disponible
------------------	----------------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (α-Isotridécyl-ω -hydroxypoly(oxyéthylène))
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (α-Isotridécyl-ω -hydroxypoly(oxyéthylène))
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	16/08/2023
date initiale	12/01/2022

Codes pleine de risques de texte et de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
1.2	16/08/2023	Informations toxicologiques - la santé aiguë (oeil), Identification des dangers - Classification, Contrôles de l'exposition/protection individuelle - contrôle technique, Premiers secours - premiers soins (oeil), Composition/informations sur les composants - Ingrédients

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
 - PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
 - IARC: Centre international de recherche sur le cancer
 - ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 - STEL: Limite d'exposition à court terme
 - TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
 - IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
 - ES: Norme d'exposition
 - OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
 - NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
 - LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
 - TLV: valeur limite du seuil
 - LOD: Limite de détection
 - OTV: Valeur seuil de l'odeur
 - BCF: Facteurs de bioconcentration
 - BEI: Indice d'exposition biologique
 - DNEL: Niveau sans effet dérivé
 - PNEC: Concentration prédite sans effet
 - MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
 - IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac
 - IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
 - IBC: Code international des produits chimiques en vrac
-
- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
 - DSL: Liste des substances domestiques
 - NDSL: Liste des substances non domestiques
 - IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
 - EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
 - ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
 - NLP: Non plus des polymères
 - ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
 - KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
 - NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
 - PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
 - TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
 - TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
 - INSQ: Inventaire national des substances chimiques
 - NCI: Inventaire national des produits chimiques
 - FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319	Méthode de calcul